

DÉPARTEMENT
DES APENNINS.

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES

ARRONDISSEMENT

d' *Souillac*

AN *1810*

COMMUNE

d' *Dagnone*

POPULATION

habitans.

RÔLE des Portes et Fenêtres de la Commune *d' Dagnone pour l'an 1810*

CONTINGENT en principal	825
Dix Centimes additionnels	82.50
Centimes autorisés par des lois particulières	—
Réimpositions	—
Centimes pour frais de perception	48.38

TOTAL GÉNÉRAL de la somme à imposer pour l'an *1810. 955.88*

TAXES.			
SUIVANT LE TARIF ANNEXE A LA LOI.		SUIVANT LE CONTINGENT.	
	fr.	c.	
Portes cochères			Portes cochères
Portes et Fen. du 1 et 2 étage	0	60	Portes et Fen. du 1 et 2 étage
Portes et Fen. du 3 et au-dessus	0	60	Portes et Fen. du 3 et au-dessus
Maison n'ayant qu'une Porte et une Fen.			Maison n'ayant qu'une Porte et une Fen.
Porte	0	40	Porte
Fenêtre	0	20	Fenêtre

72
19
13
6